

Launaguet, le 14 février 2022



Haute-Garonne
académie
Toulouse

M. Philippe Carrière, Principal

Aux

Parents d'élèves de 4^{ème}

Objet : Diplôme National du Brevet (DNB) / Certificat de formation générale (CFG) -
Session 2023.

Le Principal

Demande d'aménagement d'épreuves pour les futurs candidats présentant un handicap ou atteints de maladies graves.

Réf : Circulaire du 08/12/2020 / NOR MENE2034197C - B.O.E.N n° 47 du 10/12/2020.

Madame, Monsieur,

Au titre du handicap ou de troubles des apprentissages (ex : troubles « dys »), il est désormais demandé, dès la classe de la 4^{ème}, 2021/2022, d'effectuer une demande d'aménagements d'épreuves (orales et /ou écrites) pour les futurs candidats au DNB ou CFG sur la session 2023.

J'attire votre attention sur le fait que l'existence de mesures mises en place dans l'établissement, du type PAI, PPS, PAP, ne dispense pas le candidat du dépôt de la présente demande.

Si vous souhaitez déposer une demande d'aménagement des épreuves pour votre enfant, vous êtes invités à retourner, **avant le jeudi 12 mai 2022**, au secrétariat, l'un des 2 formulaires (**voir ENT- page d'accueil**) **dûment complété et signé** par un des responsables légaux correspondant à 2 procédures différentes (**procédure simplifiée ou complète**), **avec les pièces justificatives**.

➤ **Procédure simplifiée (utilisée pour les élèves de 4^{ème})**

La procédure simplifiée est proposée **aux candidats bénéficiant** d'adaptations et d'aménagements pédagogiques de leur scolarité dans le cadre d'un PAP au titre d'un trouble du neuro développement, d'un PAI ou d'un PPS pour lesquels un avis a été rendu au cours du cycle 4 par un médecin de l'éducation nationale désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

L'équipe pédagogique devra alors porter un avis sur chaque aménagement demandé.

Le PAP, PAI ou PPS (gevasco) sera joint le cas échéant avec éventuellement, sous pli confidentiel, les éléments médicaux pouvant appuyer la demande.

Cette demande d'aménagement sera transmise au Rectorat, Direction des examens et concours.

➤ **Procédure complète**

La procédure complète concerne :

- Les **candidats ne bénéficiant pas** d'adaptations et d'aménagements pédagogiques de leur scolarité formalisées dans un PAP au titre des troubles du neuro développement, d'un PAI ou d'un PPS ;

- Les **candidats bénéficiant** d'adaptations et d'aménagements pédagogiques de leur scolarité dans le cadre d'un PAP au titre d'un trouble du neuro développement, d'un PAI ou

Dossier suivi par
M. Philippe Carrière
Téléphone
05.34.27.00.40
Fax
05.34.27.00.41
Mél.
0312139G
@ac-toulouse.fr

8, rue Alain Savary
31140 Launaguet

d'un PPS lorsqu'ils demandent des aménagements qui ne sont pas en cohérence avec ceux prévus par le plan ou le projet dont ils bénéficient ;

- Les candidats qui ont connu une aggravation de leur situation ;
- Les candidats qui sont concernés par une limitation temporaire d'activité (ex :bras cassé suite à un accident, etc...) survenue, en 3^{ème}, avant le passage de l'examen.
- Les demandes de majoration du temps imparti excédant le tiers du temps normalement prévu pour une épreuve dite.

L'équipe pédagogique émettra une appréciation sur les aménagements des conditions d'examen demandés conformément à la réglementation en vigueur eu égard aux besoins constatés.

2/2

Les éléments médicaux joints au dossier sont remis sous pli confidentiel à l'attention du médecin désigné par la CDAPH qui émettra son avis.

Cette demande d'aménagement sera transmise au Rectorat, Direction des examens et concours.

Pièces à fournir, quelle que soit le document utilisé
(procédure simplifiée ou complète).

- ✓ Formulaire de demande dûment renseigné et portant l'appréciation de l'équipe pédagogique
- ✓ Le cas échéant : copie du PPS (Gevasco), PAP ou PAI
- ✓ Photocopie des 3 derniers bulletins de notes
- ✓ Justificatifs médicaux utile en fonction des situations :
 - Pour les candidats présentant des troubles des apprentissages, de l'attention, de la coordination... : les bilans orthophoniques réalisés par l'orthophoniste selon l'architecture conventionnelle (bilan initial et dernier bilan de renouvellement), bilan psychologique, psychomoteur ou d'ergothérapie...
 - Des documents particuliers, dont des copies de devoirs écrits, notamment en cas de troubles des apprentissages.

Monsieur le recteur de l'académie de Toulouse décidera des aménagements retenus et les notifiera aux familles concernées et aux établissements scolaires.

Vous remerciant pour l'attention prêtée à ces informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le principal

P. Carrière